



Harcelement au travail que dois je faire ?

Par **marinette2006**, le **03/11/2009 à 10:38**

Bonjour,

Je me permet de me joindre a vous.

En effet je suis actuellement en arrêt de maladie pour souffrance au travail.

Je vous explique, cela fait 2 ans que je suis dans une société en tant que vendeuse, j ai de très bon résultat et tout se passais bien.....

Il y a 1 an je suis tombe malade donc en arrêt pendant 3 mois a mon retour la situation a commence un petit peu a se dégrade mais rien d alarmant. Ensuite 2 décès de ma famille proche donc de nouveau en arrêt pour une semaine.

Mon nouveau responsable n est pas très méchant mais un peu bête enfin il fait la technique du "oui" pour avoir la paix. Puis il y quelque temps j ai du partir une heure plus tôt de mon travail puisque j étais malade, je demande donc a une de mes collègues d échanger nos horaires elle me répond oui pas de problème mais prévient le responsable. Ce que j essaie de faire mais pas de réseaux donc je part quand même puisque rdv chez le médecin en le précisant a ma collègue, et lui dit que je le préviendrait tout a l heure.

Résultat en arrêt deux jours, a mon retour le responsable me prend en entretien et me dit que mon comportement n est pas admissible et que de toute façon je ne fait rien de bien.

Le lendemain je tombe sur un mail dans la boîte supprimer bien évidemment qui n a pas été vide en disant que la journée ou j étais malade j avais passer ma journée en réserve et j en passe..

je ressort donc les chiffres de la journée et leur dit que pour quelqu'un qui reste en réserve toute la journée j'ai plutôt bien travaillé tout en restant calme.

4 jours plus tard la responsable régionale se rend au magasin et a des propos totalement déplacés à mon égard tel que : de toute façon prend tes dispositions ne vient plus travailler que je ne suis pas quelqu'un de confiance, tu es vraiment nul, tu te prends pour quelqu'un d'intelligent mais tu es tout le contraire, arrête de faire ta maline de toute façon nous allons te pousser à bout et j'en passe des meilleures.....

à l'heure d'aujourd'hui je suis à bout car la situation se dégrade de plus en plus.

je suis en arrêt mais vraiment

le travail m'obsède.

Qu'en pensez-vous ? que dois-je faire ?

Par **jeetendra**, le **04/11/2009** à **08:59**

[fluo]Cidff du cantal[/fluo]

Centre Leymarie

10 rue des Cinq Arbres

Tél. : 04 71 46 89 50

Direction Départementale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle [fluo](DDTEFP)[/fluo]

Maison des Affaires Sociales

1 rue du Rieu - 15012 AURILLAC

Tél : 04 71 46 83 60

Bonjour, vous avez absolument besoin de faire le point sur votre situation professionnelle, contactez l'Association cidff, la Direction départementale du travail à Aurillac, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront efficacement, tenez bon, cordialement.